



# Le droit d'auteur à l'épreuve du réseau

CNED

Se former tout au long de la vie

# Sommaire



**Les droits d'auteur : un monopole d'exploitation**



**Liens hypertextes et flux : Quels risques**



**Protéger efficacement ses droits**

# I. Les droits d'auteur : un monopole d'exploitation

- «L' œuvre » : Une notion extensible et évolutive
  - Critère = originalité de la création
- Les prérogatives de l'auteur :Un monopole d'exploitation
  - Droits moraux
  - Droits patrimoniaux

# I. Les droits d'auteur : un monopole d'exploitation

- Les droits moraux comprennent :
  - Le droit de divulgation
  - Le droit au nom (paternité)
  - Le droit au respect de l'intégrité de l'œuvre
  - Le droit de retrait
  
- Les droits patrimoniaux comprennent :
  - Le droit de reproduction
  - Le droit de représentation

# I. Les droits d'auteur : un monopole d'exploitation



Réseau ouvert  $\neq$  de libre de droits

Propriétaire du site  $\neq$  de l'auteur

- Il faut donc toujours rechercher l'auteur d'un contenu
- Cette démarche peut être très complexe
- Privilégier des contenus libres
  - Licences GNU GPL et Creative Commons
  - Documents officiels
  - Documents du domaine public
- Le CFC peut parfois être d'un secours

## II. Liens hypertextes et flux : Quels risques ?

- **Définition (CA Paris 19 Septembre 2001) :**
  - C'est un « mécanisme permettant à l'utilisateur, en cliquant sur un mot ou un bouton, de passer d'un site à un autre »
  
- **Liens sur page d'accueil ≠ liens profonds**

A bannir	Utilisation possible	Solliciter l'auteur
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les « frames »</li> <li>-Cibler un contenu téléchargeable et non une page</li> <li>-Liens automatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Page d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liens profonds</li> </ul>

## II. Liens hypertextes et flux : Quels risques ?

- **Actualité jurisprudentielle : les flux RSS :**
  - Le flux RSS permet l'affichage de contenus provenant de tiers et que l'on ne maîtrise pas.
  
- **Quelle responsabilité?**
  
- **Tendance actuelle : la responsabilité éditoriale!**
  - Assimilation à l'auteur du contenu
  - Critères du choix opéré de recourir au flux, de la mise en page etc...

### III. Protéger efficacement ses droits

- Prouver l'antériorité de son droit
  - LE CPI ne prévoit pas d'obligation de dépôt
  - Comment prouver sa qualité d'auteur?
  
- Les moyens classiques
  - Conserver tous les documents attestant de la création
  - Le recommandé à soi-même
  - Le dépôt auprès d'un huissier
  
- Les dépôts auprès d'organismes



### III. Protéger efficacement ses droits

- Quelques organismes de dépôt

<b>SGDL</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- toute sorte de contenus (images, logiciels, textes....)</li><li>- Pour 4 ans</li><li>-45 euros</li></ul>
<b>INPI</b>	<p>Enveloppe soleau</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-15 euros pour 5 ans</li><li>-Limité à 7 feuilles (pas de CD rom...)</li></ul>
<b>APP</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Contrat de référencement en logibox.</li><li>-Couteux : 80 euros puis 110 euros par an d'adhésion comprenant 3 référencements annuels</li><li>- Créations numériques, logiciels</li></ul>

### III. Protéger efficacement ses droits

- Le constat sur Internet :
  
- Avant tout constat sur Internet vérifier :
  - L'absence de proxy
  - Le vidage de la mémoire cache
  - La suppression des cookies
  
- Lors du constat, éviter :
  - L'aspiration du site contrefacteur
  - L'utilisation de logiciels « interprétant » l'information

# Merci de votre attention



**CNED**

Cned - Direction générale - BP 80300 - 86963 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX - FRANCE

Tél. 05 49 49 94 94  - Fax : 05 49 49 96 96

[www.cned.fr](http://www.cned.fr)

**CNED**

Se former tout au long de la vie